

# COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES



Réunion du Mardi 13 mai 2025

**Présents** : MME POLICON, NYEMBMAL, MM. BOUSSARD, DIAZ, BRUNET.

## AVIS AUX CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

### Rappel Article 23.6 du RSG du District

**23.6** - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

### Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

### Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

### Rappel : Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** : **Amende 100.00 euros**

### Article 11 - Les Obligations

**11.1** - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

#### D1

##### ➤ SENIORS :

Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.

##### ➤ JEUNES FOOTBALL A 11 :

3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.

Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :

- De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,

- **Ne peuvent être des équipes féminines.**

##### ➤ FOOT A EFFECTIF REDUIT :

- 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),

- Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.

- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.

#### D2

- SENIORS : 2 équipes

##### ➤ JEUNES :

- 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)

- Ou bien une équipe U20

- Ou une équipe féminine U15F à 11.

- Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3<sup>ème</sup> équipe de jeunes.

##### ➤ Foot à effectif réduit :

- 2 équipes (de U8 à U13)

- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines

- Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

**Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1<sup>ère</sup> saison.**

#### D3

- SENIORS : 1 équipe

- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

#### D4

- SENIORS : 1 équipe

- Pas d'obligation.

### POUR INFORMATION

**D1** Tous les clubs sont en règle

**D2 A et B** Obligation de trois équipes de jeunes parmi U14 – U15 – U16 -U18 - Une des équipes peut être une équipe U15F ou U18F à 11.

**534669 - Marolles FC**

La Commission constate que le club ne répond pas aux obligations cette saison. Application de l'article 11.2.2.

#### 11.2.2 – Sanctions

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

Pour la 1<sup>ère</sup> saison d'infraction :

-Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ; **Ce retrait de points est effectuée à la fin de la saison.**

**D3 A et B** **ERRATUM** : Il n'y a pas de clubs en infraction

## Les installations du Parc de CHOISY et du Parc du TREMBLAY seront fermées :

- Le jeudis 29 mai 2025

## TERRAINS SUSPENDUS

**La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match.**

### 29705014 – VITRY ES 21 / CACHAN CO ASC 21 U18 D1 du 25/05/2025

Retour de la Commission de Discipline du 15/04/25.

**Vitry ES 21 doit proposer un terrain de repli situé hors de la ville de VITRY, à communiquer au District pour le 22/05/2025 à 12h00 (attention dernière journée de championnat).**

## INFORMATION IMPORTANTE

### **Dispositions Spéciales pour le Club AVENIR SPORTIF D'ORLY (Fin de Saison)**

Suite à la réception du club et avec leur accord, les dispositions particulières suivantes sont mises en place jusqu'à la fin de la saison :

- **Matchs Seniors D4** : Toutes les rencontres de l'équipe Seniors D4 se joueront à l'extérieur. *Le club devra prendre contact avec les adversaires pour envisager des inversions de match ou trouver un terrain de repli.*
- **Arbitres Officiels** : Toutes les rencontres du club (Seniors D4, U18 D3, U16 D2 et D3, U14 D3) seront couvertes par un arbitre officiel dont les frais seront à leur charge.
- **Sécurité des rencontres à Domicile, qui se joueront toutes sur le Stade Beltoise à Orly** Pour tous les matchs se déroulant à domicile (à l'exception des Seniors D4, qui joueront obligatoirement à l'extérieur), la présence de la police municipale sera assurée. *Le club se chargera de faire les démarches nécessaires.*
- **Matchs sans date** : Le club doit contacter ses adversaires afin de fixer les dates des rencontres non planifiées. À défaut, ces dates seront fixées par la Commission.

### **Courrier de la LPIFF du 14/03/2025**

Clubs débiteurs au titre du relevé du 31/12/2024 au 14/03/2025

**Retrait d'1 POINT au classement suite à la non régularisation du relevé pour les clubs concernés :**

**860294 – VILLENEUVE ACADEMIE FC Catégories Séniors D2.A & D3.A / Séniors Féminines D1**

**560471 – VITRY 94 ACA FC Catégories CDM D1 / Séniors D4.A / Anciens D4**

## DEPARTEMENTALE « SENIORS »

### CHAMPIONNAT

#### **28264982 – SUCY FC 2 / CHAMPIGNY FC 94.2 Séniors D2.B du 18/05/2025**

Courriel de Sucy du 09/05/25, changement d'horaire.

**Accord de la commission le match aura lieu à 16h au lieu de 15h.** Prévenir vos adversaires.

#### **28265318 – ENT. SANTENY MANDRES / PHARE S.ZARZISSIEN Séniors D3.A du 18/05/2025**

Courriel de Santeny du 13/05/25, changement d'horaire.

**Accord de la commission le match aura lieu à 15h au lieu de 14h.** Prévenir vos adversaires.

### COUPE SENIORS

### COUPE SENIORS AMITIE

### COUPE ENTREPRISE

## CHAMPIONNAT CDM

### COUPE CDM

#### INFO

En retour de la décision de la commission Statuts et Règlements concernant le match de coupe du Val de Marne entre MOLDAVIE FC et MINOTHOS DE BRAGA.

*La commission donne match perdu à MOLDAVIE FC. L'équipe de MINOTHOS DE BRAGA est qualifiée pour la suite de la compétition.*

**N°53333780 - CAUDACIENNE ES / MINOTHOS DE BRAGA se jouera le 01/06/2025 à 09h30.**

## CHAMPIONNAT ANCIENS

**29595116 – FC VITRY 94 ACADEMIE 41 / ELEPHANT COTE D'IVOIRE 41 anciens du 11/05/2025**

Courriers des deux clubs du 09/05/25. (Décès familial à ELEPHANT Côte d'Ivoire).

*La commission demande au club ELEPHANT COTE D'IVOIRE de proposer une date, autrement la rencontre sera neutralisée.*

### COUPE ANCIENS

## CHAMPIONNAT +45 ANS

### COUPE +45 ANS

## CRITERIUM +55 ANS

**29670384 – APSAP MEDIBALLES 42 / ST MANDE FC 31 anciens + 55 ans du 11/05/2025**

Courriel de APSAP Médiballes du 08/05/25.

*La commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait avisé de APSAP MEDIBALLES.*

## DEPARTEMENTALE « FEMININ »

## CHAMPIONNAT FEMININES

**53150363 – GENTILLY AC 1 / FONTENAY US 1 U15 féminines poule B du 11/05/2025**

Courriel de Gentilly et du courrier de la mairie du 07/05/25, terrain indisponible.

*La commission décide de neutraliser la rencontre.*

**53156783 – VGA ST MAUR FEM 2 / ST MANDE FC U15 féminines poule B du 17/05/2025**

Courriel de St Maur du 12/05/25, manque de joueuses.

*La commission enregistre le 2<sup>ème</sup> forfait avisé de VGA ST MAUR 2.*

**53156738 – AC CRETEIL 2 / THIAIS FFC U13 féminines poule A du 18/05/2025**

Courriel de Créteil du 11/05/25, changement d'horaire.

*Accord de la commission, le match aura lieu à 13h au stade de la Habette, 5 rue Louis Blériot à CRETEIL.*

**53156729 – CHEVILLY LARUE ELAN 1 / JOINVILLE RC 1 U13 féminines poule A du 11/05/2025**

Lecture de la feuille de match.

*La commission enregistre le forfait de JOINVILLE RC 1.*

### COUPE FEMININES SENIORS

### COUPE FEMININES U15 à 8

**53328461 – MAISONS ALFORT FC 1 / VILLEJUIF US 1 coupe U15 féminines du 10/05/2025**

Lecture de la feuille de match.

*La commission enregistre le forfait de VILLEJUIF US 1. L'équipe de MAISONS ALFORT FC 1 est qualifiée pour la suite de la compétition.*

# DEPARTEMENTALE « JEUNES »

## COUPE U20

### CHAMPIONNAT U18

#### 29594829 – SFCCANNAVEROIS 21 / PORT. CHAMPIGNY 21 U18 D3.A du 18/05/2025

Courriel de SFCC du 13/05/25, 2 matchs même heure.

*La commission reporte la rencontre au 25/05/2025. Pas d'incidence sur le classement.*

## COUPE U18

### CHAMPIONNAT U16

#### 29683318 – VITRY ES 3 / GENTILLY AC 1 U16 D4.B du 25/05/25

Courrier et accord des deux clubs (via footclub) du 07/05/25, changement de date, d'heure et de terrain

*Refus de la Commission, dernière journée, tous les matchs doivent se dérouler à l'heure officielle ou dérogation accordée en début de saison.*

## COUPE U16

### COUPE U16 AMITIE

### CHAMPIONNAT U15

#### 29671764 – CHOISY LE ROI AS / US IVRY FOOTBALL U15 D1 du 14/05/2025 remis du 03/05/25

Courriel et accord des deux clubs (via footclub) du 07/05/25, changement de date.

*Accord de la commission le match aura lieu le 21/05/2025 à 16h00 au Stade Jean Bouin.*

## COUPE U15

### CHAMPIONNAT U14

#### 53138006 – CRETEIL LUSITANOS F.6 / NOGENT FC 2 U14 D3.A du 24/05/2025

Courriel et accord des deux clubs (via footclub) du 12/05/25, changement d'horaire et de terrain.

*Refus de la Commission, dernière journée, tous les matchs doivent se dérouler à l'heure officielle ou dérogation accordée en début de saison.*

#### 53176749 – CHARENTON CAP 24 / VITRY CA 21 U14 D2.B du 10/05/2025

Courriel de Vitry du 13/05/25.

*La Commission prend note et transmet à la Commission d'Appel pour suite à donner.*

## COUPE U14 & AMITIE U14

#### 53339500 – AVENIR SPORTIF ORLY 21 / CHOISY LE ROI 21 coupe U14 du 14/05/2025

Courriel et accord des deux clubs (via footclub) du 08/05/25, changement d'horaire et de terrain.

*Accord de la commission, le match aura lieu le 14/05/2025 à 18h30 au stade Jean Pierre Beltoise à ORLY.*

# FINALES COUPES DU VAL DE MARNE

**auront lieu les 14 & 15 juin 2025**

au Parc du Tremblay

(Sauf Seniors & Seniors Féminines – en attente)



**SENIORS VDM**

**VILLEJUIF US / CHEVILLY EL**

**SENIORS AMITIE**

 **½ Finale = VILLEJUIF US 2 / MAISONS ALFORT FC 2 se joue le 01/06/2025**

#### Article 12 – Arbitres

Conformément à l'article aux articles 17 et 18 du R.S.G du District du Val de Marne.

A compter des ¼ de finale, 3 arbitres officiels seront désignés :

-  L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant.
-  L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.

 **FINALE le 14 ou 15 Juin 2025 au Parc du Tremblay =  
VILLEJUIF US 2 ou MAISONS ALFORT FC 2 / FR LE PERREUX 2**

**FOOTBALL ENTREPRISE VDM**

**APSAP E. ROUX 2 / CA VITRY**

**CDM VDM**

 **½ Finale = CAUDACIENNE ES / MINOTHOS DE BRAGA – se joue le 01/06/2025**

#### Article 12 – Arbitres

Conformément à l'article aux articles 17 et 18 du R.S.G du District du Val de Marne.

A compter des ¼ de finale, 3 arbitres officiels seront désignés :

-  L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant.
-  L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.

 **FINALE le 14 ou 15 Juin 2025 au Parc du Tremblay  
DESPORTIVA IVRY VIMARANENSES / CAUDACIENNE ES ou MINOTOS DE BRAGA**

**ANCIENS**

**DESPORT. IVRY VIMARANENSES / CSM BONNEUIL**

**+ 45 ANS**

**FC BRY / FC CHAMPIGNY**

**SENIORS FEMININES**

**VGA ST MAUR FEM / CRETEIL LUSITANOS US**

**U15 FEMININES**

 **31 MAI 2025 : ½ Finales  
MAISONS ALFORT FC / FFC THIAIS  
FONTENAY US / VGA ST MAUR FF**

#### Article 12 – Arbitres

Conformément à l'article 17 du RSG du District du Val de Marne.

A compter des ¼ de finale, trois arbitres officiels seront désignés :

-  L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant.
-  L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.

 **FINALE le 14 ou 15 Juin 2025 au Parc du Tremblay**

## U20

IVRY US FOOT / CA VITRY

## U18

LUSITANOS US / VILLEJUIF US

## U16 VDM

JOINVILLE RC / FONTENAY US

## U16 AMITIE

CRETEIL LUSITANOS US 3 / JOINVILLE RC 3

## U15

 **31 MAI 2025 : ½ Finales = CRETEIL LUSITANOS US / FONTENAY US**

### Article 12 – Arbitres

Conformément à l'article 17 du RSG du District du Val de Marne.

A compter des ¼ de finale, trois arbitres officiels seront désignés :

-  L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant.
-  L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.

 **FINALE le 14 ou 15 Juin 2025 au Parc du Tremblay = VILLEJUIF US / CRETEIL LUSITANOS US ou FONTENAY US**

## U14 VDM

 **14 MAI 2025 : ½ Finale = AS ORLY / CHOISY LE ROI AS**

### Article 12 – Arbitres

Conformément à l'article 17 du RSG du District du Val de Marne.

A compter des ¼ de finale, trois arbitres officiels seront désignés :

-  L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant.
-  L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.

 **FINALE le 14 ou 15 Juin 2025 au Parc du Tremblay = JOINVILLE RC / AS ORLY ou CHOISY LE ROI AS**

## U14 AMITIE

 **31 MAI 2025 : ½ Finales**  
FC SUCY 3 / CHARENTON CAP 4  
CRETEIL LUSITANOS US 2 / VILLIERS ES 2

### Article 12 – Arbitres

Conformément à l'article 17 du RSG du District du Val de Marne.

A compter des ¼ de finale, trois arbitres officiels seront désignés :

-  L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant.
-  L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.

 **FINALE le 14 ou 15 Juin 2025 au Parc du Tremblay**